

1. Présentation de la zone

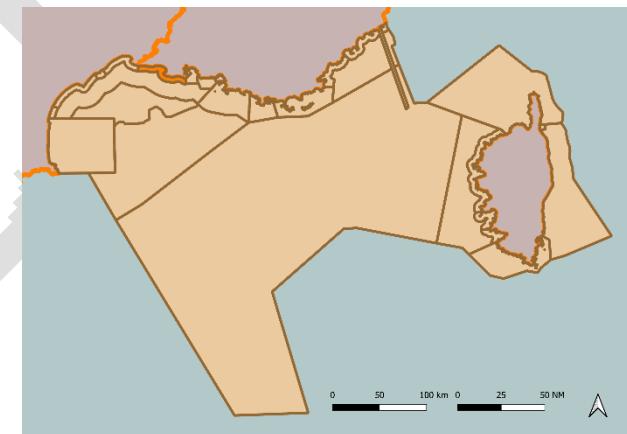
Vocation :

En maîtrisant les pressions cumulées côtières, en veillant au maintien de l'état de conservation des habitats et des espèces, et en prenant en compte l'érosion du trait de côte, accompagner le développement durable des activités humaines parmi lesquelles le tourisme ou les filières halieutique et réduire leurs impacts.

La zone couvre environ 350 km².

La zone est couverte à 100% d'aires marines protégées.

En 2024, la zone est couverte à 1,30% de zones de protection forte.



Les conflits d'usages majeurs dans la zone sont en lien avec la forte fréquentation touristique des plages en zone naturelle, qui exerce une forte pression sur l'environnement.

a. Description de la zone

Bordée à l'Ouest par le littoral languedocien et à l'Est par les bassins Ouest du grand port maritime de Marseille, la zone inclut la Camargue gardoise et la Camargue, zones humides françaises de grande importance et reconnues par plusieurs labels internationaux (UNESCO, RAMSAR).

Delta ayant une valeur ornithologique exceptionnelle et zone de productivité biologique, cette zone caractérisée par ses horizons particulièrement lointains possède de nombreuses activités en lien fort avec les milieux naturels (pêche, saliculture) et contribuant à son identité.

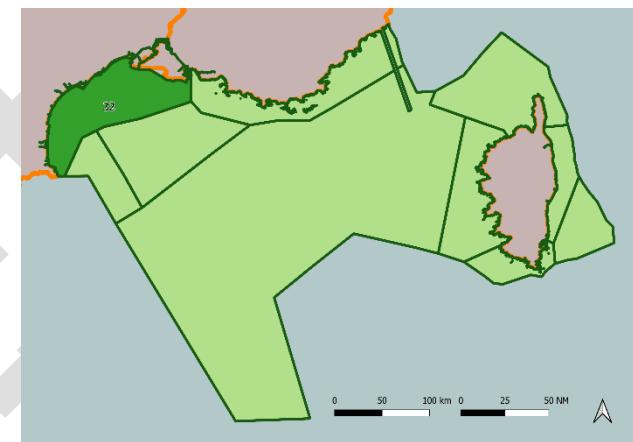
b. Secteur(s) écologiques et masse(s) d'eau associés

Secteurs à enjeux écologiques identifiés :

- Plateau du Golfe du Lion (32)

Masses d'eau associées :

- FRDT21 - Delta du Rhône



c. Aires marines protégées en présence (au sens de l'article L334-1 du code de l'environnement)

Sites NATURA 2000 – Directive Oiseaux :

- Côte languedocienne (FR9112035),
- Camargue (FR9310019).

Sites NATURA 2000 – Directive Habitats Faune Flore :

- Banc sableux de l'Espiguette (FR9102014),
- Camargue (FR9310019)

Arrêtés Préfectoraux de protection Biotope (APPB) :

- Pointe de Beauduc

Réserve de biosphère :

- Camargue (delta du Rhône).

d. Espaces maritimes reconnus comme Zone de Protection Forte (ZPF)

- Cantonnement de pêche du Golfe de Beauduc (4,56 km²)

e. Politique des sites et servitudes patrimoniales

Sites classés placés sur le trait de côte / incluant une façade maritime :

- Etang de Vaccarès

Sites inscrits placés sur le trait de côte :

- Terrains abords mas du Grand, Petit Radeau, quartier du Sauvage
- Ensemble formé par la Camargue

Opérations Grands Sites :

Aucune dans la zone

Patrimoine bâti :

Les monuments historiques, les périmètres délimités des abords et les sites patrimoniaux remarquables font l'objets de servitudes particulières.

f. Dispositif existant

Dispositifs devant être compatibles ou rendus compatibles avec le DSF :

- [SDAGE Rhône-Méditerranée](#)
- [SCOT Pays d'Arles \(révision en cours\)](#)

D'autres documents, comme les documents d'objectifs des sites Natura 2000 exclusivement situés dans les espaces marins sous la souveraineté ou la juridiction de l'Etat doivent être compatibles ou rendus compatibles avec le DSF.

Dispositifs devant prendre en compte le DSF :

- [PLAGEPOMI Rhône-Méditerranée](#)
- [SRADDET Provence-Alpes-Côte-d'Azur](#)
- [SRDAM Provence-Alpes-Côte-d'Azur](#)
- SDS Bouches-du-Rhône
- [PPRI Arles](#)
- [PPR Saintes-Maries-de-la-Mer \(révision en cours\)](#)

D'autres documents, comme les documents d'objectifs des sites Natura 2000 non exclusivement situés dans les espaces marins sous la souveraineté ou la juridiction de l'Etat et les Arrêtés de protection de biotope, doivent prendre en compte le DSF.

Autres dispositifs :

- [PLU Arles](#)
- [PLU Saintes-Maries-de-la-Mer](#)
- [Charte du Parc naturel régional de Camargue](#)

g. Autres

D'autres documents pouvant avoir un volet maritime, parmi lesquels les schémas d'aménagement et de gestion des eaux, sont concernés par cette compatibilité.

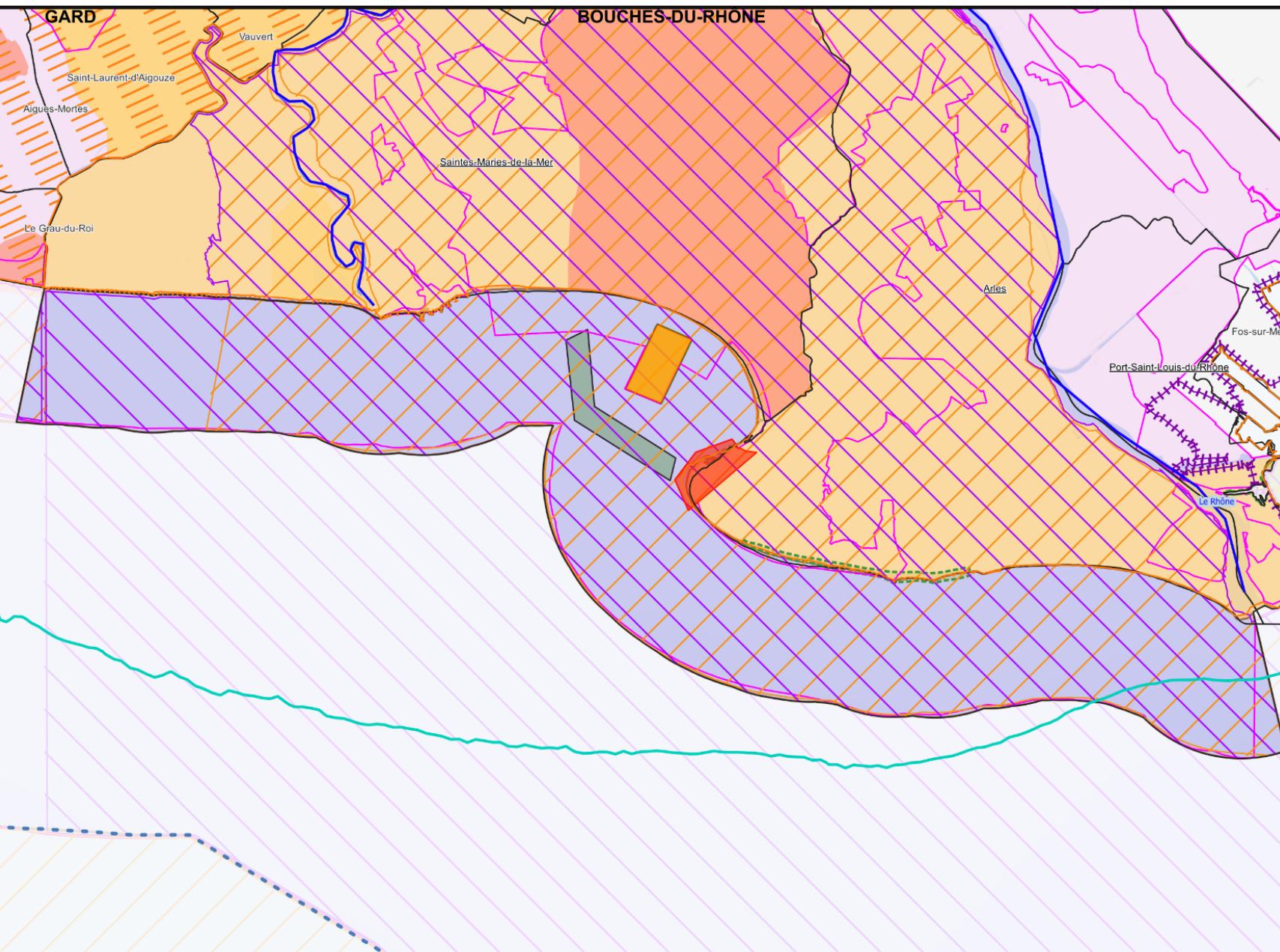
Réglementation des pêches :

- Arrêté n°200935-4 du 04 février 2009 portant réglementation de la pêche du naissain de moules dans le ressort de la direction département des affaires maritimes des bouches du Rhône hors des limites administratives du Grand Port Maritime de Marseille ;
- Règlement particulier de police des pêches dans les limites administratives du grand port de Marseille du 22 juillet 2020
- Arrêté du 8 décembre 2015 portant création du cantonnement de pêche du golfe de Beauduc devant la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer (Bouches-du-Rhône).
- Arrêté du 10 novembre 2023 portant renouvellement du cantonnement de pêche du golfe de Beauduc devant la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer (Bouches-du-Rhône)
- ARRÊTE PRÉFECTORAL de janvier 2018 Portant classement de salubrité et de surveillance sanitaire des zones de production de coquillages vivants des Bouches-du-Rhône.
- Arrêté préfectoral 412 du 28 avril 2008 portant réglementation de la pêche sous-marine sur le littoral de Méditerranée continentale
Article 1 la pêche sous-marine est interdite à l'intérieur des zones délimitées par le ouvrages portuaires, chenaux de navigation et passes balisées ainsi qu'à moins de 100m de tous les établissements de cultures marines, réserves et cantonnement de pêche

Autres dispositifs :

- Récifs artificiels de Beauduc
- Arrêté préfectoral du 16 décembre 2023 portant création d'une zone interdite au mouillage, au dragage et à la plongée sous-marine dans le périmètre du cantonnement de pêche du golfe des Saintes-Maries (golfe de Beauduc) au droit de la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer (Bouches-du-Rhône)

Carte de l'existant de Camargue



Limites administratives

- Limite extérieure de la mer territoriale (12 Nq)
- Limites départementales
- Nice Communes littorales
- Cerbère Communes disposant d'un PPRI incluant le risque inondation par submersion

Aires marines protégées

- Zones NATURA 2000 - Directive Habitats Faune Flore
- Zones NATURA 2000 - Directive Oiseaux
- Aire de protection de biotope
- Réserve de biosphère
- Espaces maritimes reconnus comme Zone de Protection Forte (ZPF)

Bathymétrie

- Isobathe 50 m

Habitats naturels et artificiels

- Herbiers
- Matte morte
- Roche
- Récifs artificiels

Réseaux trophiques et amphialins

- Principaux fleuves
- Enjeux espèces amphialines

Zones réglementées

- Arrêtés de réglementation des pêches
- Cantonnement de pêche
- Zones soumise à autorisation

Politique des Sites

- Sites classés
- Sites inscrits

2. Synthèse des enjeux

a. Enjeux écologiques présents dans le secteur

Les éléments indiqués ci-dessous résultent d'un travail de synthèse réalisée à partir de l'identification et la hiérarchisation des enjeux écologiques des façades maritimes métropolitaines réalisées dans le cadre du 2nd cycle de la DCSMM par l'OFB en 2024¹. Les enjeux écologiques ont été hiérarchisés selon une méthode multicritère et par secteur écologique. La qualification précisée dans le tableau a été déterminée avec des critères différents selon les enjeux considérés. Quatre niveaux de hiérarchisation d'enjeux ont été définis : majeur, fort, moyen, faible et N.D (non déterminé).

Enjeux écologiques	Description	Qualification	
Condition hydrographiques, habitats pélagiques et réseaux trophiques	Structures hydrographiques particulières	Upwellings côtiers. Tourbillon récurrent à l'Ouest du golfe du Lion	Fort
	Zone d'interface terre-mer et panache fluviaux	Transition mer lagune (nutriment, juvéniles de poissons). Panaches Fluviaux	Fort
	Les producteurs primaires, secondaires, et les espèces fourrages	Petits pélagiques : Effondrement des biomasses d'anchois & sardines depuis 2009 Zooplancton : shift non expliqué dans les populations zooplanctoniques.	Fort
Habitats benthiques et structures geomorphologiques	Habitats biogéniques	Les herbiers marins à zostères, caractérisant les fonds sableux de l'anse de Carteau et du golfe de Beauduc, ont un rôle très important de nurserie marin.	
	Habitats rocheux	Récifs infralittoraux	Fort
	Habitats sédimentaires	Fonds détritiques côtiers, large et/ou envasé, sables fins subtidaux, sédiments intertidaux, vase subtidale, vasière intertidale Sédiments grossiers subtidaux	Majeur
Zones fonctionnelles de dimension « restreinte » pour les espèces marines	Zones fonctionnelles halieutiques - Frayères	Sprat, chincharde, merlu, dorade royale, bogue, chincharde à queue jaune, églefin, eledone, grondin gris, sole, bar, marbré, rouget de vase, sars, turbot, sardine et anchois	Fort
	Zones fonctionnelles halieutiques - Nourricerie	Sprat, sardine, dorade royale, langoustine, merlu, anguille, bar, sole, eledone, grondin gris, petite roussette, rouget de vase, chincharde commun, anchois et juvéniles de thon rouge	Fort
	Secteurs de concentration et de migration des poissons amphihalins	Alose du Rhône Lamproie	Majeur

¹ Vincent Toison. Identification et hiérarchisation des enjeux écologiques des façades maritimes métropolitaines. OFB. 2024, pp.72.

	Nidification de limicoles et zones d'alimentation	Gravelot à collier interrompu, Avocette élégante, Echasse blanche	Majeur
	Colonies d'oiseaux marins et zones d'alimentation	Goéland leucophée et raireur, Sterne hansel et naine Mouette mélancolique, Sterne caugek et pierregarin	Majeur
	Site d'hivernage pour les oiseaux d'eau	Site d'hivernage : Camargue	Fort
Enjeux transversaux	Autres cétacés	Grand dauphin en particulier à la côte	Fort
	Tortues marines	Enjeu transversal : observations en hausse de tortues caouannes en mer. (alimentation, hivernage et zone de ponte en zone côtière)	nd

b. Enjeux socio-économiques et leurs perspectives d'évolution

Afin d'apporter une cohérence dans l'analyse des enjeux socio-économiques, la nomenclature HILUCS-MSP (Hierarchical INSPIRE Land Use Classification System - adaptée à la planification de l'espace maritime) a été utilisée. Elle assure ainsi une cohérence au niveau européen sur la façon de construire les plans dans un soucis d'accroissement de l'interopérabilité et de la coopération. Enfin, elle permet son intégration pour une meilleure diffusion sur le portail EMODNet.

Une description de l'activité présente dans la zone permet de mieux la caractériser, et une qualification est proposée en fonction des connaissances des enjeux présents dans la zone : Majeur, Fort, Moyen, Faible, Inexistant.

Catégorie d'activité maritime	Description	Qualification
Activités de whale watching		Inexistant
Activités militaires (munitions historiques, activités récurrentes...)		Inexistant
Ancrage/mouillages	La zone se caractérise par du mouillage.	Moyen
Activités nautiques motorisés (plaisance, jet ski, ...) dont rejet	Les sports nautiques sont très pratiqués dans cette zone, notamment la plaisance.	Fort
Activités nautiques non motorisés (paddle, planche à voile, kyte, windsurf, voile ou wingfoil...) ...)	La Camargue représente notamment un haut lieu pour la pratique du kite-surf, essentiellement à Beauduc et aux abords des Saintes-Maries-de-la-Mer. On observe également et dans une moindre mesure l'apparition et le développement de nouvelles pratiques : stand-up paddle, kayak de mer, etc.	Fort
Activités sur les plages (baignade, char à voile, ...)	Les activités sur la plage sont très pratiquées comme le char à voile sur la plage Napoléon ou aux Sainte-Maries-de-la-mer. Le char au cerf-volant est aussi pratiqué.	Fort

Catégorie d'activité maritime	Description	Qualification
Agriculture	La Camargue est une terre d'agriculture. Le riz et l'élevage de taureaux sont ses productions agricoles emblématiques et reconnues par des IGP et AOP. La viticulture fait aussi partie de ses productions labellisées.	Majeur
Aquaculture		Inexistant
Artificialisation - Ouvrages et aménagements côtiers existants (notamment graus)	En raison des risques d'inondation, de submersion marine et d'évolution du trait de côte la zone est particulièrement jonchée d'épis et artificialisée au niveau des Saintes-Maries-de-la-Mer. Quatre communes de la zone sont particulièrement touchées par l'érosion côtière : le Grau-du-Roi, Les Saintes-Maries-de-la-Mer, Arles (Salin-de-Giraud) et Port-Saint-Louis-du-Rhône. Dans les années 80/90, des ouvrages de protection contre l'érosion du trait de côte dans les années avaient été mis en place sur la moitié du rivage Camarguais, soit 50 km.	Majeur
Rechargement de plages	Le rechargement des plages est une pratique assez répandue notamment aux Saintes-Maries-de-la-Mer sur la plage de la Fourcade.	Moyen
Câbles dont atterrissage et canalisations (eaux douces)		Inexistant
Constructions navales		Inexistant
Dessalement		Inexistant
Energie marine renouvelable - éolien		Inexistant
Energie marine renouvelable - Thalassothermie		Inexistant
Pêche à pied	La pêche à pied de loisir de la Telline est très pratiquée.	Fort
Pêche loisir	La pêche de loisir est pratiquée depuis le bord et embarquée.	Moyen
Pêche pro dormants	Seule la pêche aux petits métiers (maritime et lagunaire) est très pratiquée dans cette zone. Les petits métiers sont recensés au nombre de 30 sur le territoire camarguais. Plus de 15 bateaux de pêcheurs professionnels (barges entre 6 et 12 m) se trouvent au port d'attache des Saintes Maries de la mer (Port Gardian) où l'on estime à 60 tonnes par an la quantité de poissons débarqués. Ils pêchent en général au filet fixe maillant.	Moyen
Pêche pro trainants	La pêche chalutière est interdite dans les 3 MN	Inexistant
Pêche à pied	Pêche à pied professionnelle sur le littoral à proximité des Saintes-Maries-de-la-Mer et dans le golfe de Beauduc. Près de 50 pêcheurs sont autorisés à pratiquer la pêche à la Telline.	Fort

Catégorie d'activité maritime	Description	Qualification
Plongée sous-marine, snorkelling, apnée (hors ancrage)		Inexistant
Port (militaire, plaisance, commerce, pêche, transport de passagers)	La zone accueille le port des Saintes-Maries-de-la-Mer, ports de plaisance et de pêche.	Moyen
Récifs artificiels	Présence des récifs artificiels de Beauduc.	Fort
Réseaux urbains - Assainissement non épurés/non collectif/ eaux pluviales	Qualité des eaux de traitement usées très satisfaisante. Excellente qualité des eaux de baignade dans la zone.	Fort
Survol aérien	Secteur approche aéroport Marseille Provence (en altitude)	Moyen
Transport de passagers / Navettes maritimes		Inexistant
Transport de passagers / Promenade en mer	Quelques opérateurs proposent des excursions.	Faible
Transport maritime commerce		Inexistant
Transport maritime passagers croisière		Inexistant
Tourisme	Le tourisme balnéaire est présent en période estivale, particulièrement développé sur certains secteurs du fait de grandes plages naturelles « sauvages » accessibles en voitures (Piémanson, Beauduc).	Fort

c. Enjeux transversaux

Sites			
Catégorie	Description	Nature de l'enjeu	Qualification
Sites classés	<p>Cette législation a pour but d'assurer la préservation des monuments naturels et des sites dont le caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque relève de l'intérêt général.</p> <p>Le classement est généralement réservé aux sites les plus remarquables à dominante naturelle dont les qualités et valeurs paysagères doivent être rigoureusement préservées.</p>	<p>Préservation des monuments naturels et des sites.</p> <p>Les monuments naturels ou les sites classés ne peuvent ni être détruits ni être modifiés dans leur état ou leur aspect sauf autorisation spéciale.</p> <p>(Art. L341-10 CE)</p>	Fort
Sites inscrits	<p>Cette législation a pour but d'assurer la préservation des monuments naturels et des sites dont le caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque relève de l'intérêt général.</p> <p>L'inscription est proposée pour des sites moins sensibles ou plus humanisés qui, sans qu'il soit nécessaire de recourir au classement, présentent suffisamment d'intérêt pour être surveillés de très près.</p>	<p>Préservation des monuments naturels et des sites.</p> <p>L'inscription entraîne, sur les terrains compris dans les limites fixées par l'arrêté, l'obligation pour les intéressés de ne pas procéder à des travaux autres que ceux d'exploitation courante en ce qui concerne les fonds ruraux et d'entretien en ce qui concerne les constructions sans avoir avisé, quatre mois d'avance, l'administration de leur intention.</p> <p>(Art. L341-1 CE) L'avis de l'ABF est requis sur les projets et prend une forme simple (indicatif) ou conforme (pour les démolitions)</p>	Fort
Opération Grands Sites	Les Opérations Grands Sites (OGS) et leur label Grands Sites de France (GSF) oeuvrent à la bonne préservation et à la mise en valeur des sites naturels classés de grande notoriété et leurs espaces associés, subissant une très forte fréquentation, et se traduisent par des interventions concrètes d'amélioration, au travers d'un schéma d'accueil et d'un programme d'actions : réhabilitation de zones dégradées, amélioration ou création d'équipements d'accueil, etc.	Paysage / Enjeu de gestion et de préservation	Inexistant

	<p>Sites patrimoniaux remarquables</p> <p>Institués par la loi LCAP de 2017. Les sites patrimoniaux remarquables sont « les villes, villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public. » Les sites patrimoniaux remarquables se substituent aux anciens dispositifs de protection : secteurs sauvegardés, zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) et aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP).</p> <p>La protection au titre des abords s'applique aux immeubles situés dans un périmètre dit « délimité » c'est-à-dire un périmètre adapté aux enjeux spécifiques de chaque monument historique et de chaque territoire. Ces périmètres concertés et raisonnés permettent une plus grande lisibilité des enjeux patrimoniaux et une meilleure appropriation et compréhension des abords par les habitants.</p> <p>À défaut de périmètre délimité, la protection au titre des abords s'applique aux immeubles situés dans le champ de visibilité d'un monument historique à moins de 500 mètres de celui-ci. Ces périmètres ont vocation à être transformés en périmètres délimités des abords.</p>	<p>Patrimoine / Enjeu de préservation Site patrimonial remarquable de Sète : Secteur 2 du port, des canaux, des bassins 2c</p>	<p><i>Fort</i></p>
--	--	--	--------------------

Paysages				
Catégorie	Description	Noms	Nature de l'enjeu	Qualification
Atlas des paysages	<p>L'atlas des paysages est un document de connaissance qui vise à identifier tous les paysages d'un territoire, d'en comprendre les structures et d'en saisir les évolutions et les valeurs.</p> <p>Les enjeux sont identifiés à l'échelle des ensembles paysagers regroupant plusieurs unités paysagères..</p>	13 : La Camargue et l'embouchure du Rhône	Anticipation des effets du changement climatique sur la nature des paysages de Camargue	
			Conservation de la richesse et de la diversité des paysages par la sauvegarde des milieux humides et littoraux	
			Préservation de l'activité agricole offrant des paysages singuliers à la Camargue.	
			Maîtrise du développement des activités portuaires et industrielles en adéquation avec la qualité et la diversité des paysages de Camargue.	
			Gestion du tourisme et gestion des paysages	
			Anticipation de l'évolution de l'activité salinière dans la création de nouveaux paysages.	
			Le développement des énergies renouvelables et le maintien de la qualité des paysages de Camargue.	
Observatoires photographiques des paysages	<p>L'observatoire des paysages rend compte des évolutions des paysages à travers des campagnes photographiques reconduites dans un laps de temps déterminé. Il permet d'identifier des enjeux liés aux transformations des paysages à l'échelle d'un itinéraire.</p>	Observatoire Photographique du Paysage du PNR de Camargue		
		Observatoire Photographique du Paysage Littoral Vu depuis La Mer		

Plan de paysage	Le plan de paysage est un outil pour aider les collectivités à définir leurs objectifs de qualité paysagère (OQP). Il constitue des orientations stratégiques et spatialisées, qu'une autorité publique se fixe en matière de protection, de gestion ou d'aménagement de ses paysages.	Plan paysage du Parc Naturel Régional de Camargue (en cours de réalisation)		
UNESCO	Bien ou territoire reconnu par l'UNESCO pour ses richesses naturelles et culturelles, ainsi que pour l'engagement de ses acteurs dans des démarches de développement durable	Aucun dans la zone		
Patrimoine sous-marin				

Risques littoraux	
Risques	Description
Evolution du trait de côte	Le littoral de la Camargue a beaucoup évolué du fait de la fermeture progressive des lagunes et de leur colmatage. L'évolution est extrêmement hétérogène selon les espaces du delta du Rhône où alternent zones « sources », en érosion forte, et zones de dépôt, où le trait de côte avance. Les zones en érosion sont : la petite Camargue, le littoral des Saintes-Maries-de-la-Mer et la continuité de celui-ci jusqu'aux environs du phare de la Gacholle dans le golfe de Beauduc, le littoral dit de Faraman entre Beauduc et le début de la plage de Piémanson.
Submersion marine	La submersion marine en Camargue a fait l'objet d'une modélisation par le BRGM. La montée du niveau des mers, conjuguée à l'enfoncement du delta, augmente la fréquence, l'ampleur et les conséquences des épisodes de submersion. Le niveau marin mesuré par le RNN de Camargue au pertuis de la Fourcade de 2001 à 2019 a montré une hausse de 7 cm, soit une vitesse d'élévation moyenne de 3,7 mm/an (valeur identique à celle estimée par le GIEC pour les océans de 2006 à 2018).
Tsunami	Le risque tsunami est une particularité de la façade Méditerranée. Par ailleurs, les experts de l'Unesco alertent sur le risque tsunami en façade : « <i>Les statistiques montrent que la probabilité d'une vague de tsunami de plus de 1 mètre en Méditerranée dans les trente prochaines années est proche de 100 %</i> ». Pour se préparer à cette possibilité, le Préfet de la zone de défense et de sécurité sud a demandé à la mission interrégionale « Inondation Arc Méditerranéen » (MIIAM) de conduire une démarche de réflexions sur les territoires du littoral de l'Arc Méditerranéen pour accompagner les collectivités dans le développement de la culture du risque, l'information préventive, la diffusion de l'alerte en local et l'acquisition de bons réflexes par la population pour le risque tsunami.

3. Prescriptions ou recommandations

Ecologiques	Prescriptions	Identifier des zones potentielles pour la labellisation en zone de protection forte	Renforcer la réglementation et le contrôle au sein des zones de protection fortes potentielles	Assurer la protection et la gestion des habitats d'intérêt communautaire hors aires marines protégées	Préserver et protéger les espaces de nidification des oiseaux marins
		Maintenir et restaurer la continuité écologique Mer-Terre	Maintenir et restaurer les continuités écologiques entre la mer et les réseaux lagunaires	Identifier et surveiller les espèces non indigènes	
	Recommandations	Accumuler et capitaliser les connaissances et les données	Prendre en compte les effets cumulés de l'ensemble des activités	Favoriser les collaborations entre les gestionnaires dans la gestion des milieux dans une continuité Mer-Terre	
Sites & Paysages	Prescriptions	Préserver les paysages marins, sous-marins et littoraux			
		Gérer la fréquentation du littoral	Assurer la maîtrise foncière du littoral	Maintenir les coupures d'urbanisation sur le littoral et le retrôlittoral	Renaturer les embouchures et les espaces adjacents
	Recommandations	Lutter contre la cabanisation	Préserver et transmettre un patrimoine et une culture maritime	Maintenir les ambiances naturelles et les éléments paysagers perceptibles au lointain	Optimiser la conception des nouveaux paysages de la mer pour en réduire l'impact

Risques	Prescriptions	Planifier et accompagner la recomposition spatiale des activités, des services et des biens vulnérables	Limiter l'artificialisation de la zone côtière pour restaurer l'effet résilient des cordons naturels	Lutter contre l'érosion du littoral et les risques naturels majeurs en priorisant les méthodes douces et durables en adéquation avec le bon fonctionnement des écosystèmes côtiers	Limiter l'artificialisation des espaces maritimes en lien avec le développement des énergies marines renouvelables
		Prévenir et lutter contre l'introduction d'espèces non indigènes	Prévenir et lutter contre les pollutions en mer et sur le littoral	Préserver ou restaurer les dynamiques sédimentaires	
	Recommandations	Favoriser la gestion intégrée du trait de côte			

Socio-économiques	Prescriptions	Soutenir les activités portuaires s'inscrivant dans les transitions écologiques et énergétiques	Favoriser l'implantation de parcs éoliens flottants commerciaux et de leurs raccordements	Favoriser l'implantation de projets de thalassothermie	Soutenir la durabilité et la compétitivité du transport maritime hauturier et des services maritimes
		Développer la fourniture d'électricité à quai pour les navires en escales et mettre à disposition des carburants alternatifs	Accompagner le développement de lignes de desserte publique maritime	Soutenir la décarbonation des navires de pêche professionnelle	Favoriser les initiatives de valorisation des produits de la pêche en circuit court
		Soutenir le développement d'une aquaculture durable	Elaborer et mettre en œuvre le volet mer et littoral des SCoT	Approfondir et pérenniser le volet mer et littoral des SCoT	Réduire l'impact du trafic maritime sur la biodiversité, particulièrement le risque de collision avec la mégafaune
		Optimiser la pose de câbles en vue de limiter les conflits d'usage et d'éviter les habitats à enjeu fort	Soutenir la décarbonation des industries nautiques et navales	Soutenir la filière de déconstruction des bateaux de plaisance hors d'usage	Favoriser le développement des sports nautiques et subaquatiques à faible impact sur l'environnement

	Recommandations	Soutenir les dynamiques d'équipements et de services portuaires s'inscrivant dans les transitions écologiques et énergétiques	Soutenir la mise en place de zones de mouillages organisés dans les sites sensibles identifiés	Déployer une politique d'accès touristique maîtrisé pour les zones littorales les plus sensibles dans le cadre de concertations locales	Garantir une occupation exemplaire et réversible du domaine public maritime
		Maintenir et/ou restaurer le caractère naturel des plages	Favoriser la création de filières de collecte et de valorisation des déchets	Réduire les impacts des activités récréatives et de la plaisance sur les écosystèmes et les paysages	Réduire les pressions de la croisière et du transport de passagers sur les écosystèmes et les paysages
		Constituer une filière de collecte et de traitement optimisés, et de valorisation à terre des sédiments de dragages	Éduquer et sensibiliser les usagers de la mer	Développer les aires marines éducatives	Décliner la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte
		Limiter l'artificialisation du littoral et des petits fonds côtiers	Garantir aux piétons et aux personnes à mobilité réduite un accès libre et gratuit à la mer et au littoral	Accompagner les pêcheurs professionnels dans la préservation des ressources et des écosystèmes	Mieux encadrer la pêche de loisir pour réduire ses impacts sur la ressource et les écosystèmes
		Favoriser la coopération interportuaire			
		Réglementer le mouillage des petites et grosses unités	Développer des stratégies et projets de tourisme durable	Améliorer la capacité de collecte et de traitement des eaux usées et maintenir leur fonctionnement lors des périodes de saturation des réseaux	Définir des modalités et des conditions d'accès plus strictes aux véhicules sur le rivage, pour préserver les écosystèmes
		Réduire l'usage des engins nautiques motorisés			